

En plus de l'ouverture des marchés américains à leur industrie manufacturière, les Manitobains comptent sur les activités économiques et les recettes d'exportation que le projet hydro-électrique Limestone II entraînera au moment de son entrée en service, à la fin de la décennie. L'accès au marché américain de l'électricité est maintenant mieux assuré. Ayant l'économie la plus diversifiée des provinces des Prairies et dirigeant plus de la moitié de ses exportations vers les États-Unis, l'industrie du Manitoba, et surtout son secteur manufacturier, y trouvera de nouveaux débouchés. Le secteur de la construction d'autocars et d'autobus et l'industrie aérospatiale bénéficieront d'un accès élargi aux marchés publics américains.

L'industrie de la confection et, en particulier, les fabricants d'anoraks et de vêtements d'hiver, verront leur compétitivité s'améliorer sur le marché américain. L'admission en franchise de quantités illimitées de vêtements faits de tissus canadiens ou américains créera de nombreux emplois, non seulement dans l'industrie de la confection, mais aussi dans l'industrie du textile. Les normes sanitaires et techniques ne pourront plus servir à entraver les exportations agricoles. Les compagnies d'assurance auront dorénavant accès au vaste marché américain.

Aucune région du Canada n'a plus à gagner de l'Accord que l'Ontario. L'économie de cette province s'est, dans une large mesure, construite sur son commerce avec les États-Unis, qui absorbent aujourd'hui plus de 90 % de ses exportations. Comme plus des deux tiers de ces exportations proviennent du secteur de l'automobile, le gouvernement s'était fixé deux objectifs dans les négociations: préserver les avantages du Pacte de l'automobile et élargir les possibilités de croissance de cette industrie. Ces objectifs ont été réalisés. Compte tenu de l'importance de l'industrie automobile pour les deux pays, un comité sélect sera établi et chargé de recommander des mesures de politique gouvernementale et des initiatives privées visant à améliorer la compétitivité de ce secteur.

L'élimination progressive des droits de douane au cours des dix prochaines années permettra d'effectuer plus d'activités de transformation en Ontario. Les exportations ontariennes d'électricité seront mieux protégées. Cette province pourra continuer de compter sur un accès garanti au charbon américain pour ses aciéries et ses centrales thermiques, et verra le marché américain s'ouvrir à son uranium. Les agriculteurs ontariens, dont la production dépasse celle de toute autre province, bénéficieront d'un meilleur accès au marché américain; d'autre part, les intérêts des producteurs de produits laitiers, de produits avicoles et d'œufs ont été sauvegardés. Les offices de commercialisation restent en place et la capacité de mettre en oeuvre, au besoin, de nouveaux programmes de gestion des approvisionnements et des restrictions à l'importation, est maintenue.